

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026 A 20 H

## Conseil Municipal réuni suite à la convocation du lundi 16 mars 2026

**Présents :** Françoise BARRET, CABERLON Laure, CHRISTIAENS Nicolas, COMBY Bruno, DESGUIS Benoit, GROSBELLET Gilles, GUITTON Marie-Claude, LAPANDERY Lucas, MOREL Claude, NEURIN Anne-Sophie, RIVIER Pauline, ROUGEYRON Anne-Sophie, SIMON Grégory, VERCHERE Adriane

**Absent :** GOUTAUDIER Gilles (a donné procuration à M. SIMON Grégory)

**Secrétaire de séance :** Lucas LAPANDERY

Mme le Maire constate que le quorum de 8 étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Installation du conseil municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Lecture de la Charte de l'Elu Local

### 1. Installation du conseil municipal

Mme GUITTON Marie-Claude prend la présidence de la séance du conseil municipal en tant que conseillère la plus âgée et fait l'appel des conseillers nouvellement élus et prend connaissance des procurations

- BARRET Françoise
- LAPANDERY Lucas
- NEURIN Anne Sophie
- CHRISTIAENS Nicolas
- ROUGEYRON Anne Sophie
- COMBY Bruno
- CABERLON Laure

- GROSBELLET Gilles
- GUITTON Marie Claude
- DESGUIS Benoit
- RIVIER Pauline
- MOREL Claude
- GOUTAUDIER Gilles (absent : procuration donnée à M. SIMON Grégory)
- VERCHERE Adriane
- SIMON Grégory

## 2. Election du Maire

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-4 et L 2122-7 précisant les modalités d'installation des conseils municipaux

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux	
art L 66 du Code électoral	0
A déduire bulletins blancs	4
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

Mme BARRET Françoise : onze voix (11)

Mme BARRET Françoise ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installée.

**Changement du président de séance : Mme GUITTON laisse sa place à Mme le Maire nouvellement élue**

### **3. Détermination du nombre d'adjoints**

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **4. Elections des Adjoints**

**Objet : : Election des 3 adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-1 et L.2122-7 précisant les modalités d'installation des conseils municipaux ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Liste conduite par M. LAPANDERY Lucas :

- M. LAPANDERY Lucas
- Mme NEURIN Anne-Sophie
- M. CHRISTIAENS Nicolas

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Résultat du premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne                      15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux

Art L 66 du Code électoral	0
A déduire : bulletins blancs	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

Ont obtenu :

Liste LAPANDERY Lucas: treize (13)

Ont été proclamé adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste de conduite par M. LAPANDERY Lucas à savoir M. LAPANDERY Lucas, Mme NEURIN Anne-Sophie et M. CHRISTIAENS Nicolas.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h45.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mardi 31 mars 2026 à 20 H

Mme le Maire,  
Françoise BARRET

Le secrétaire de séance  
Lucas LAPANDERY